

COMMUNE DE DRAGUIGNAN

Département du Var - 83



PLAN LOCAL D'URBANISME

6

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Prescrit par délibération du Conseil Municipal	12 juillet 2012
Arrêté par délibération du Conseil Municipal	20 septembre 2016
Approuvé par délibération du Conseil Municipal	15 mai 2017

Dossier annexé à la DCM en date du 15 mai 2017 approuvant le PLU

Le Maire

SOMMAIRE

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES POUR VOIRIE	3
LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES POUR RETENTION PLUVIALE	7
LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES POUR DES PROGRAMMES DE LOGEMENTS PORTEURS DE MIXITE SOCIALE.....	8
LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES POUR INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL	9

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES POUR VOIRIE

dont cheminements piétons

RAPPEL DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME :

Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;

[...]

N° sur le plan de zonage	DESIGNATION	LARGEUR en m	Bénéficiaire
V1	Av de Grasse / RD 562 :	9	Département
V2	Av Vaugine :	8	Commune
V3	Ch des Faïsses et Vallée de Gandy :	8	Commune
V4	Ch des Faïsses de Vallée de Gandy à Vaugine :	6	Commune
V5	Ch de St Jean la Foux entre ch la Source et RD 1555	12	Commune
V6	Av Monnet entre Teïssonnières et Négadis :	10	Commune
V7	Ch de la Motte en partie : depuis bd Blun	8	Commune
V8	Ch de la Motte en partie : entre ch St Jean la Foux et Monnet	8	Commune
V9	Liaison ch Billette / RD 1555 par ch de la Colle:	6	Commune
V10	Ch Saint Jean la Foux en partie : entre ch Motte et ch La Source	8	Commune
V11	Ch de la Motte de Monnet à Trans :	8	Commune
V12	Ch de Saint Jean : 6m	6	Commune
V13	Aménagement d'une liaison piétonne	3	Commune
V14	Ch Pissadou deï Aïs	6	Commune
V15	Bd des Oliviers	8	Commune
V16	Liaison av St Hermentaire / Brossolette :	8	Commune
V17	Liaison Brossolette/Cerisaie/rocade	10	Commune
V18	Ch Parigaou 1ère partie depuis RD 57	6	Commune
V19	Av du Pont Aups :entre RD 955 et ch Petit Plan	10	Commune
V20	Imp des Roseaux	6	Commune
V21	Liaison av Pont Aups / av Montferrat par ch des Erables	6	Commune
V22	Liaison pietonne Av Morgay/av Montferrat 3m	3	Commune
V23	Ch Cros Aimar :	6	Commune
V24	Av Montferrat	12	Commune
V25	RD 955 Av Manhes	9	Département
V26	Bd J. Collomp	10	Commune
V27	Vieille route de Grasse	8 et 10	Commune
V28	Ch Canteperdrix	8 et 6	Commune
V29	Ch Malmont Figanières	8 et 6	Commune
V30	Ch St louis et du Gué	6	Commune

N° sur le plan de zonage	DESIGNATION	LARGEUR en m	Bénéficiaire
V31	Av du Col de l'Ange	10	Commune
V32	Av Tuttlingen et Allendé RD 557	9	Département
V33	Ch Ste Cile	6	Commune
V34	Ch du Baguier	6	Commune
V35	Ch Arnoux 8m	8	Commune
V36	Ch Arnoux depuis Scamaroni	8	Commune
V37	Ch Dandarelet	8	Commune
V38	Ch Notre-Dame des Selves	6 et 8	Commune
V39	Ch des Selves	10	Commune
V40	Ch de la Pouraque	8	Commune
V41	Ch des Grives : 6m	6	Commune
V42	Ch des Cepages : 6m	5	Commune
V43	Ch St Joseph : 8m	8	Commune
V44	Ch dit de Pellet + antenne vers ch Baguier	6	Commune
V45	Ch Grandes Pièces	8	Commune
V46	RD 57 Ch de Colombe	7	Département
V47	Ch du Seyran	6	Commune
V48	Ch du Clos d'Aron	5	Commune
V49	Ch de la Clappe	8	Commune
V50	RD 49 route de Lentier	7	Département
V51	Ch des Blaquiers	6	Commune
V52	Ch Fontclovisse	6	Commune
V53	Ch Etoile Pascale	5	Commune
V54	Ch Tuillières	5	Commune
V55	Ch Impayaspré	5	Commune
V56	Ch du Coutelet inferieur	6	Commune
V57	Ch Vieux Chênes	6	Commune
V58	Liaison Vaugine / Av Grasse Massacans	5	Commune
V59	Ch Faïsses Orientales	6	Commune
V60	Allée P. Brunbrouck	6	Commune
V61	Ch Rigaou	5	Commune
V62	Ch Tourdres	5	Commune
V63	Voie accès Camping la Foux	7	Commune
V64	Ch Dei Bélugo	5	Commune
V65	Ch Teissonnières suite vers quartier	5	Commune
V66	Ch Ecuyers et prolongement en limite de Trans	5	Commune
V67	Ch des Cassaires	5	Commune
V68	Ch St Martin	5	Commune

N° sur le plan de zonage	DESIGNATION	LARGEUR en m	Bénéficiaire
V69	Ch Sirène	6	Commune
V70	Ch Peyrard	5	Commune
V71	Av G. Philipe	5	Commune
V72	Ch Templiers	6	Commune
V73	Ch Pierre du Moulin	6	Commune
V74	Ch Amandiers	6	Commune
V75	Ch Coutelet supérieur	6	Commune
V76	Ch Pas du Loup	7	Commune
V77	Rue Max Demaria	5	Commune
V78	Imp de la Valère	5	Commune
V79	Ch St Michel	5	Commune
V80	Ch du Neyron	5	Commune
V81	Ch Collombaille	6 et 5m	Commune
V82	Ch Folletière	5m et 6m	Commune
V83	Ch Blancon	5m et 6m	Commune
V84	Imp Morgay	6	Commune
V85	Ch Sariette	5	Commune
V86	Ch Plaqueminiers	5	Commune
V87	Ch Jujubiers	5	Commune
V88	Liaison av Col Ange au ch Baguier	5	Commune
V89	Ch des Fourches	5	Commune
V90	Ch Garrigue et 2 impasses	8m et 5m	Commune
V91	Ch Beaussaret	6	Commune
V92	Ch Nartuby	5	Commune
V93			
V94	Liaison Tuttlingen / Av Col Ange	5	Commune
V95	Ch Bois des Demoiselles + antenne	5	Commune
V96	Ch Enderrière	5	Commune
V97	Ch Figueret	6	Commune
V98	Ch du Hameau de la Clappe	5	Commune
V99	Acces domaine du Dragon	5	Commune
V100	Ch Maupas	5	Commune
V101	Ch Fontaramelle	5	Commune
V102	Ch du Clos	5	Commune
V103	Imp des Grives	5	Commune
V104	Ch Colline aux Chênes	6	Commune
V105	Voie depuis Colline aux Chênes vers les Arcs	6	Commune
V106	Ch n° 745 ch St Esprit	5	Commune

N° sur le plan de zonage	DESIGNATION	LARGEUR en m	Bénéficiaire
V107	ch n° 915 ch Arnoux	5	Commune
V108	Ch Parigaou suite	5	Commune
V109	Ch Estan	6	Commune
V110	Ch Foncabrette	5	Commune
V111	Ch Garennes	5	Commune
V112	Ch Combe du Cade	5	Commune
V113	Ch Marguerite	5	Commune
V114	Ch Arbousiers	5	Commune
V115	Ch des Ameliers	5	Commune
V116	Ch des Cigalons	5	Commune
V117	Ch du Pèbre d'aï	5	Commune
V118	Ch du Clos d'lères	5	Commune
V119	Chemin non dénommé quartier clos d'lères depuis ch St Joseph face ch Garennes	5	Commune
V120	Ch desservant quartier Neyron depuis pas du Loup	5	Commune
V121	Ch Calade	6	Commune
V122	Imp du Pontet	6	Commune
V123	Imp Vieux refuge	6	Commune
V124	Ch Aubépines	6	Commune
V125	Impasse des Saules	5	Commune
V126	Impasse des Géraniums	7	Commune
V127	Ch des Salles	7	Commune
V128	Liaison Pietonne Av Col de l'Ange/Ch du Gué	5	Commune

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES POUR RETENTION PLUVIALE

RAPPEL DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME :

Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;

[...]

N° sur le plan de zonage	Désignation	Superficie en m ²	Bénéficiaire
EP1	Bassin de rétention vallon de la Vallère 1	5 103	Commune
EP2	Bassin de rétention vallon de la Vallère 2	15 496	Commune
EP3	Bassin de rétention vallon de la Vallère 3	6 361	Commune
EP4	Bassin de rétention Bd Gambetta	4 580	Commune
EP6	Ouvrage écrêteur du vallon de la Riaille	23 352	Commune
EP7	Ouvrage et aménagement de rétention pluviale vallon de Sainte-Barbe	70 391	Commune
EP8	Bassin de rétention rond-point Abel Douay	8 221	Commune
EP9	Bassin de rétention Avenue de Montferrat	2 698	Commune
EP10	Bassin de rétention du Coutelet	2 205	Commune
EP11	Bassin de rétention Joseph Collomp	3 301	Commune
EP12	Bassin de rétention des allées d'Azémar	12 278	Commune
EP13	Bassin de rétention Raoul Brulat	7 684	Commune
EP14	Bassin de rétention Bd Kennedy	7 544	Commune
EP15	Bassin de rétention bd Marcel Pagnol (pk du crédit agricole)	4 491	Commune
EP16	Bassin de rétention cimetière	1 344	Commune
EP17	Bassin de rétention de Cocorelle	989	Commune
EP18	Bassin de rétention Tours amont	4 161	Commune
EP19	Bassin de rétention stade Blum	4 972	Commune
EP20	Bassin de rétention Vallée de Gandi	7 505	Commune
EP21	Ouvrage et aménagement de rétention pluviale La Foux	21 012	Commune
EP22	Bassin de rétention paysager ancienne prison	45 833	Commune
EP24	Bassin de rétention Billette	2 242	Commune

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES POUR DES PROGRAMMES DE LOGEMENTS PORTEURS DE MIXITE SOCIALE

RAPPEL DES DISPOSTIONS DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME :

Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

[...]

4° des emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit

[...]

N° sur le plan de zonage	Ref. cadastre	Adresse parcelle	Zone PLU	Répartition du programme de logements
MS1	AC 49	Bd des Remparts	UA	Réalisation d'un programme de logement avec 100% de la SP affectée à du logement locatif social avec au maximum 10% de PLS
MS2	AL 156	Bd Général Leclerc	UA	Réalisation d'un programme de logement avec 100% de la SP affectée à du logement locatif social avec au maximum 10% de PLS
MS3	AR 75	Avenue Alphonse Daudet	UBb	Réalisation d'un programme de logement avec 100% de la SP affectée à du logement locatif social avec au maximum 10% de PLS
MS4	AR 381	Chemin du Petit Plan	UBb	Réalisation d'un programme de logement avec 100% de la SP affectée à du logement locatif social avec au maximum 10% de PLS
MS5	AR 47	Avenue du Pont d'Aups	UBb	Réalisation d'un programme de logement avec 100% de la SP affectée à du logement locatif social avec au maximum 10% de PLS
MS6	AW 363	Avenue du Pont d'Aups	UCa	Réalisation d'un programme de logement avec 50% de la SP affectée à du logement en accession sociale et 50% de la SP affectée à du logement locatif social avec au maximum 10% de PLS
MS7	AK29	Avenue du Fournas	UBc	Réalisation d'un programme de logement avec 100% de la SP affectée à du logement locatif social avec au maximum 10% de PLS
MS8	AT57	Avenue de Montferrat	UAb	Réalisation d'un programme de logement avec 100% de la SP affectée à du logement locatif social avec au maximum 10% de PLS
MS9	AI 355	Chemin de Billette	UCa	Réalisation d'un programme de logement avec 30% de la SP affectée à du logement locatif social avec au maximum 10% de PLS
MS10	AE1	Boulevard du Comté Muraire	UBb	Réalisation d'un programme de logement avec 100% de la SP affectée à du logement locatif social avec au maximum 10% de PLS

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES POUR INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL

RAPPEL DES DISPOSTIONS DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME :

Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

[...]

2° des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier

[...]

N° sur le plan de zonage	DESIGNATION	Emprise	Bénéficiaire
E1	Aménagement d'un nouveau centre pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	13.039 m2	Commune